

**Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Point Information Jeunesse
au Centre Nelson Mandela - Signature d'une convention avec le Ministère
de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Centre
Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté - Signature de l'avenant
° 2 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté**

Mlle RONZI, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : Le Conseil Municipal, en séance du 13 décembre 2007, a approuvé le principe d'ouverture d'un Point Information Jeunesse dans les locaux du Centre Nelson Mandela, et ceci dans le cadre de la convention triennale entre la Ville de Besançon et le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté.

Il y a lieu aujourd'hui de présenter au Conseil Municipal la convention en vue de l'attribution du label «Information Jeunesse» par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, représenté par le Préfet de Région de Franche-Comté.

Cette convention énumère les critères de labellisation (le PIJ accueille et informe le public conformément aux dispositions de la charte de l'information jeunesse et du cahier des charges), les engagements de la structure support (vie locale, animation, participation au réseau régional information jeunesse), ceux du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté (documentation et information, animation du réseau, formations, promotion du réseau).

Le CRIJ s'engage également à mettre à la disposition du PIJ tous les moyens de promotion du réseau (affiches, dépliants...) dont il dispose.

Il fera connaître l'existence du PIJ et en indiquera les jours et heures d'ouverture à toute personne intéressée.

Enfin, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports s'engage quant à elle à fournir au PIJ toutes les informations relatives aux programmes ministériels et interministériels en faveur des jeunes. Elle s'engage à lui assurer l'aide technique et le conseil dont il pourrait avoir besoin.

Le CRIJ est chargé de la gestion du PIJ (fonctionnement, embauche du personnel...).

En fonction des dates d'embauche du personnel, le PIJ ouvrira soit en juin soit à la rentrée 2008/2009.

Une subvention de fonctionnement de 5 000 € est proposée, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Volet prévention et jeunesse, au Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté, pour le fonctionnement de ce Point Information Jeunesse de Planoise.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention relative au fonctionnement du Point Information Jeunesse à Planoise et l'avenant n° 2 à la convention 2007-2009 passée avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la proposition qui lui est soumise.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2008.